

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute offre faite par le vendeur ou à tout contrat de vente conclu par le vendeur avec tout acheteur (ci-après dénommé "acheteur"). Toute vente est expressément subordonnée à l'acceptation intégrale par l'acheteur des termes et conditions ci-après spécifiés, à l'exception de ceux qui sont expressément et par écrit spécialement fixés entre les parties contractantes.

PRIX CIBLE ET PRIX DE L'OFFRE

Sauf offre spécifique du vendeur, les prix applicables sont ceux figurant dans le tarif du vendeur en vigueur à la date de la commande. Lorsque le vendeur a émis une offre, les prix et conditions de cette offre portent exclusivement sur les produits (spécifications et quantités) qui y sont spécifiés et sont valables pour une durée de trente jours, sauf stipulation contraire.

PERFECTION DE L'ACHAT

L'acceptation par l'acheteur d'une offre du vendeur prend la forme d'une commande au vendeur. Les modifications et/ou variations de la commande doivent être expressément acceptées par le vendeur. La vente et l'achat sont réputés définitivement conclus par l'acceptation expresse et sans réserve de la commande par le vendeur, au moyen d'une confirmation de commande adressée par le vendeur à l'acheteur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les produits et tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits sont et restent la propriété exclusive du vendeur ou, le cas échéant, de ses fournisseurs, et toute information y afférente est traitée par l'acheteur comme strictement confidentielle, y compris les informations figurant dans les dessins et documents qui peuvent être remis à l'acheteur.

PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - TAXES

Les prix ainsi que les conditions et modalités de paiement sont ceux spécifiés dans la confirmation de commande émise par le vendeur et acceptée par l'acheteur. Sauf convention expresse entre les parties, le prix s'entend en euros et net des taxes prélevées sur l'opération.

Dans tous les cas, les conditions de paiement doivent être conformes aux dispositions de la loi 15/2010, du 5 juillet, modifiant la loi 3/2004, du 29 décembre, qui établit des mesures pour lutter contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. En cas de retard de paiement, le vendeur aura le droit de réclamer à l'acheteur un intérêt de retard égal à celui prévu à l'article 7 de la loi 3/2004 du 29 décembre susmentionnée.

Le non-paiement d'une échéance entraînera automatiquement l'échéance et l'exigibilité de toutes les sommes dues par l'acheteur défaillant, même si le paiement a été instrumenté par des lettres de change ou des billets à ordre. De même, le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations de livraison de commandes jusqu'au paiement intégral des sommes dues et d'exiger l'indemnisation des frais prévus par la Loi.

LIVRAISON - EXPÉDITION

Sauf stipulation contraire, les livraisons des produits sont effectuées conformément aux conditions convenues dans la confirmation de commande envoyée par le vendeur à l'acheteur. Les retours de produits livrés ne sont pas acceptés, sauf accord exprès ou autorisation préalable du vendeur d'accepter le retour des produits.

DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont approximatifs, sauf si le vendeur accepte expressément des délais de livraison fermes. Les délais de livraison commencent à courir à partir de la dernière des dates suivantes : (i) l'acceptation sans réserve de la commande par le vendeur (envoi de la confirmation de commande du vendeur à l'acheteur); (ii) la réception par le vendeur de certaines informations à charge de l'acheteur et nécessaires à l'exécution de la commande ; (iii) la réception par le vendeur de l'acompte que l'acheteur s'engage à payer, conformément aux termes du contrat d'achat/de l'offre.

Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison en cas de force majeure ou d'événements survenant dans les locaux du vendeur ou de ses fournisseurs, susceptibles de perturber l'organisation ou l'activité de l'entreprise.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve l'entière propriété des produits livrés à l'acheteur jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires. Si les produits ont été transformés ou incorporés à d'autres matériels, le vendeur pourra conserver à titre de garantie les produits transformés ou les matériels auxquels les produits ont été incorporés jusqu'au paiement intégral du prix. L'acheteur s'engage à mentionner l'existence de cette réserve aux tiers auxquels il pourrait vendre les produits en l'état ou incorporés dans un système.

Le non-respect par l'acheteur de ses obligations de paiement autorise le vendeur à reprendre les acomptes versés par l'acheteur à titre de dommages et intérêts, sans préjudice du droit du vendeur de réclamer, le cas échéant, des sommes supplémentaires à titre de dommages et intérêts.

A partir du moment où le vendeur met les produits à disposition, l'acheteur assume tous les risques liés à la possession, à la garde et/ou à l'utilisation des produits et aux dommages causés.

EMBALLAGE

Le prix indiqué dans l'offre comprend le prix de l'emballage ordinaire utilisé par le vendeur, s'il est jugé nécessaire. Toute demande par l'acheteur d'un emballage autre que celui normalement utilisé par le vendeur donne lieu au paiement d'un supplément de prix à la charge de l'acheteur.

GARANTIE (Voir le texte intégral des conditions de garantie www.tewis.com)

Garantie : défauts couverts

Tewis Smart Systems, le vendeur, s'engage à remédier aux défauts matériels et fonctionnels des machines et produits qu'il fournit, qui peuvent résulter d'un défaut de conception, de matériaux ou d'assemblage et de fabrication du produit final.

Exceptions

Toutefois, cette obligation du vendeur ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Lorsque l'installation et la mise en service et/ou l'entretien des produits n'ont pas été effectués, dans les formes et les délais, conformément aux conditions du vendeur ou, à défaut, selon les pratiques professionnelles les plus habituelles dans le domaine d'exécution concerné.

- Lorsque le fonctionnement défectueux résulte de mauvaises conditions de stockage du Client.

- En cas de manipulation du matériel sans l'accord exprès du Vendeur.

- Le client n'effectuera aucune réparation lui-même ou par l'intermédiaire de tiers, à moins que la réparation ne soit absolument nécessaire pour continuer à garantir la fourniture et le service à son client, et à condition que l'absence de service entraîne des pertes économiques supérieures à la valeur des produits fournis.

Sont exclus de la garantie les consommables et les pièces de rechange, ainsi que les travaux de réparation nécessaires à l'utilisation normale du matériel, les dommages ou accidents dus à un contrôle insuffisant ou à des utilisations dépassant l'objectif et/ou les instructions du vendeur. D'une manière générale, la garantie ne s'applique pas, en tout état de cause, aux défauts résultant d'incidents dont le vendeur n'est pas responsable.

Limites de la garantie

- La garantie ne couvre en aucun cas les coûts liés à la détection de l'élément défectueux, au montage et au démontage dans les installations, ni ceux liés aux gaz réfrigérants.

- Le Vendeur ne fournira pas de garanties concernant les performances des produits et la réalisation des objectifs que le Client peut fixer pour les systèmes, car ceux-ci n'ont pas été expressément acceptés par le Vendeur.

Obligation du client

- Le client a l'obligation de vérifier l'état du matériel livré par l'agence de transport avant de l'accepter. En acceptant la réception de marchandises endommagées, le client renonce automatiquement à tout droit à la couverture de la garantie ou au retour des marchandises.

Durée de la garantie

La garantie ne s'applique qu'aux produits qui s'avèrent défectueux pendant une période d'UN AN, à compter de la mise à disposition des produits au Client, la date de facturation des produits faisant foi.

La réparation totale ou partielle du produit, son échange ou son remplacement sous garantie n'entraîne en aucun cas la prolongation de la période de garantie de l'ensemble.

Les composants défectueux remplacés ou réparés par notre service technique ou par des techniciens agréés par Tewis sur une machine installée seront couverts par une nouvelle période de garantie d'UN AN à compter de la date de l'intervention.

RESPONSABILITÉ

Les termes du contrat de vente accepté par le vendeur et les dispositions des présentes conditions générales de vente définissent l'entière responsabilité du vendeur et excluent toute autre garantie légale, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

En aucun cas, le vendeur ne sera responsable des dommages indirects et/ou immatériels, accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner, la perte de revenus ou d'affaires, découlant de ou liés de quelque manière que ce soit aux produits, aux services, à toute commande, au présent contrat ou à sa résiliation, son non-renouvellement ou son expiration.

En tout état de cause, la responsabilité du vendeur est strictement limitée, quels que soient les causes ou l'objet de la réclamation, au coût net du contrat à l'origine de la réclamation. Le vendeur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile dans les conditions prévues par la loi.

DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Le contrat de vente soumis aux présentes conditions générales de vente est régi par le droit espagnol, à l'exception des dispositions relatives aux règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises (CISG).

Norme V7-19